



Concession régionale du Canal de Provence

CONSTRUCTION DE DEUX MICROCENTRALES  
HYDROELECTRIQUES SUR LES POINTS C ET E  
(3 LOTS)



DCE N° 2024060041

0 - REGLEMENT DE CONSULTATION  
(RC) **IndA**

AVRIL 2024



Société du Canal de Provence  
Direction du Développement

**MARCHÉ PUBLIC DE DROIT  
PRIVE**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Construction de deux microcentrales hydroélectriques sur les points C et E

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°  
Date limite de remise des  
candidatures  
Procédure de passation

2024060041

**07/06/2024 à 12 heures**

Procédure adaptée ouverte  
(Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures  
formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Société du Canal de Provence

Direction du Développement  
Représentant : Benoit MOREAU

Adresse : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale  
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix en Provence cedex 5

Courriel : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)  
Site internet : <https://canaldeprovence.com>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Construction de deux microcentrales hydroélectriques sur les points C et E**

*Construction de deux microcentrales hydroélectriques sur les points C et E - construction du bâtiment turbine comprenant un local technique en superstructure. Réalisation de sections de canalisations enterrées en acier DN300. Fourniture, installation et mise en service des équipements industriels (hydromécanique, électricité BT, automatisme).*

Code CPV	Libellé CPV
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
44141000-0	Canalisation
45232152-2	Travaux de construction de stations de pompage
45310000-3	Travaux d'équipement électrique

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Construction de deux microcentrales hydroélectriques sur les points C et E
 Acheteur	Société du Canal de Provence
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Commune de la Farlède (83)
 Délai	Variable selon les lots
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
 Variation des prix	Révisibles (formule) formule variable selon les prestations
 Nature des prix	Prix forfaitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 : Equipements industriels : <i>Equipements industriels</i> , 12 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45232152-2 : Travaux de construction de stations de pompage - 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique)
Lot	Lot n°2 : Génie civil, maçonnerie et VRD : <i>Génie civil, maçonnerie et VRD</i> , 6 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45200000-9 : Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil)
Lot	Lot n°3 : Canalisations : <i>Canalisations</i> , 4 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 44141000-0 : Canalisation)

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :

	Publication de la consultation	avril 2024
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mai 2024
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	mai 2024
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	juillet 2024
	Classement des offres et attribution du contrat	septembre 2024
	Information des candidats non retenus	septembre 2024
	Signature et notification du contrat	septembre 2024

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- DC1 Lettre de candidature
- DC2 Déclaration du candidat
- DC4 Déclaration de sous-traitance
- Acte d'engagement par lot : 1, 2 et 3
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Schéma Directeur Qualité Environnement (SDQE) et annexes
- Plan Général de Coordination
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lot : 1, 2 et 3

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Quelle que soit la forme du groupement, ce dernier ouvrira un compte unique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 1° du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 2° du Code de la commande publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

#### ■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

#### ■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
DC2 - Déclaration du candidat	<i>Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME</i>
DC1 - Lettre de candidature	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, au moins égal à 1 million d'euros (HT par an) pour le lot 1, à 300 000 euros (HT par an) pour le lot 2 et à 100 000 euros (HT par an) pour le lot 3</i>
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (10 dernières années) pour les travaux les plus importants, montant, période, lieu d'exécution :</i>  <i>Lot 1 :</i> <i>o Références en construction de station de pompage d'un débit supérieur à 100 l/s ou de HMT supérieures à 100 mCe ou des puissances totales supérieures à 100 kW.</i> <i>o Références en construction de microcentrale.</i> <i>o Références en travaux BT</i> <i>o Références en télétransmission, télégestion et automatisme</i>  <i>Lot 2 :</i> <i>o Références en Génie civil, éventuellement des stations de pompage ou de traitement des eaux (construction de locaux)</i> <i>o Références travaux en VRD</i>  <i>Lot 3 :</i> <i>o Références Travaux de terrassement courants y compris les travaux de tranchées pour pose de canalisations</i> <i>o Références ET certifications pour la mise en place de canalisations acier</i>

Document	Descriptif
	<i>pour des diamètres minimaux de 300 mm et des pressions minimales de 20 bars.</i>
Qualifications professionnelles	<p><i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i></p> <p><i>Lot 1 - Présentation des identités professionnelles FNTP suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o 5411 : Equipements de station de pompage dont le produit pression (bars) par débit (m3/h) est &gt; 5000.</i></li> <li><i>o 633 : Alimentation BT et automatisme</i></li> </ul> <p><i>Lot 2 - Présentation des identités professionnelles FNTP suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o 1131 : Ouvrages de génie civil industriel de technicité courante</i></li> </ul> <p><i>Lot 3 - Présentation des identités professionnelles FNTP suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o 5117 : Construction de réseau d'eau DN&lt;=300 avec Pression &gt;= 25 bars ou 300&gt;DN&gt;=500 avec Pression &lt; 25 bars</i></li> </ul>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement par lot</i>
Mémoire technique	<p><i>Mémoire technique</i></p> <p><i>Ce mémoire technique sera rédigé sous forme d'un Schéma d'Organisation du Plan d'Assurance Qualité Environnement (SOPAQE) dont la trame est donnée au chapitre D du Schéma Directeur Qualité Environnement (SDQE) joint au DCE.</i></p> <p><i>Il comportera a minima :</i></p> <p><i>Pour le lot 01 (E1) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>- Descriptifs techniques des équipements mis en œuvre, y compris tableaux descriptifs complétés à partir de ceux fournis au CCTP</i></li> <li><i>- Méthodologie de réalisation des travaux</i></li> <li><i>- Moyens humains mis à disposition des travaux (préparation et exécution)</i></li> <li><i>- Dispositions liées au contrôle qualité</i></li> <li><i>- Dispositions liées à la protection de l'environnement</i></li> </ul>

Document	Descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositions liées à la sécurité</li> </ul> <p><i>Pour le lot 02 (GC) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Descriptifs techniques des équipements, matériels et matériaux mis en œuvre</li> <li>- Méthodologie de réalisation des travaux</li> <li>- Moyens humains mis à disposition des travaux (préparation et exécution)</li> <li>- Dispositions liées au contrôle qualité</li> <li>- Dispositions liées à la protection de l'environnement</li> <li>- Dispositions liées à la sécurité</li> </ul> <p><i>Pour le lot 03 (CANA) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Descriptifs techniques des équipements, matériels et matériaux mis en œuvre</li> <li>- Méthodologie de réalisation des travaux</li> <li>- Moyens humains mis à disposition des travaux (préparation et exécution)</li> <li>- Dispositions liées au contrôle qualité</li> <li>- Dispositions liées à la protection de l'environnement</li> <li>- Dispositions liées à la sécurité</li> </ul>
Planning Prévisionnel	<i>L'entrepreneur établira au moyen d'un planning GANTT son programme prévisionnel d'exécution en s'attachant à faire apparaître l'enchaînement des tâches et le phasage des travaux en prenant soin à respecter les jalons et livrables intermédiaires attendus.</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire par lot</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale  
 Le Tholonet CS 70064  
 13182 Aix en Provence cedex 5  
 Contact : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou manuscrite.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Déclaration sans suite :**

Conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut à tout moment déclarer la procédure sans suite.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

#### Lot 1 :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Prix
2. Valeur technique (30 %)	Valeur technique
- Qualité et contenu de l'offre (23 pts)	<p>o Descriptif général des équipements : 4 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation de l'ensemble des équipements électromécaniques proposés, hors performances des turbines.</p> <p>o Performance des turbines sur l'ensemble des plages de fonctionnement : 6 points, - Point C : rendement moyen de la turbine au débit / charge nominal de fonctionnement (3 points). La note maximale sera attribuée au meilleur rendement. Un point sera enlevé par pourcentage de rendement en moins par rapport au rendement ayant obtenu la note maximale. - Point E : rendement moyen de la turbine au débit / charge nominal de fonctionnement (2 points). La note maximale sera attribuée au meilleur rendement. Un point sera enlevé par pourcentage de rendement en moins par rapport au rendement ayant obtenu la note maximale. - Point E : Pourcentage de recouvrement de la plage de fonctionnement souhaitée (1 point). La note maximale sera attribuée au recouvrement le plus important et servira de référence pour la notation des autres offres par application d'une règle de trois.</p> <p>o Méthodologie de réalisation des travaux : 4 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la méthodologie des travaux qu'il compte appliquer, la prise en compte des contraintes et conditions d'exécution des travaux et des règles de sécurité sur chantier spécifiques à ce chantier. Une attention particulière sera portée sur les : - Capacités du soumissionnaire à réaliser des microcentrales de type pompe inversée, avec un pilotage en vitesse fixe ou en vitesse variable. - Présentation des documents remis en étude d'exécution (dont plans 2D) et de la gestion du projet en mode Management BIM. - Explications de l'appréhension de la gestion des interfaces et de la coactivité entre lots, - Expressions du nombre de coupures prévisionnelles nécessaires à la réalisation des différentes tâches projetées, intégrant la durée des tâches concernées,</p> <p>o Références et moyens humains affectés au chantier : 3 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation de références pour des travaux de microcentrale hydroélectrique, ainsi que sur la présentation des moyens humains mis à disposition du chantier, présentés sous la forme d'un organigramme détaillé avec tous les intervenants potentiels pour chaque corps de métier avec au minimum un conducteur de travaux, un chef de chantier, un dessinateur-projeteur et un responsable des études d'exécution.</p> <p>o Dispositions liées au contrôle qualité : 2 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation des méthodologies concernant les points d'arrêts et de contrôles décrits dans le Plan de Contrôle Qualité (PCQ) du SDQE (exemples de fiches autocontrôles titulaires FACT, présentation des points d'arrêts contradictoires, etc.).</p> <p>o Dispositions liées à la sécurité et à la protection de l'environnement : 4 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur les mesures qu'il mettra en œuvre pour assurer la sécurité des intervenants sur chantier et pour la prévention des risques et la protection de l'Environnement décrits dans la Fiche d'Identification des Risques Environnementaux (FIRE) du SDQE ainsi que dans les éléments présentés dans le CCTP.</p>
- Planning et respect des délais partiels (7 pts)	<p>o Planning prévisionnel des travaux : 7 points, Il sera présenté sous la forme d'un diagramme de Gantt. Le contenu et la pertinence du phasage des travaux, intégrant la prise en compte des contraintes de calendrier liées aux différents enjeux explicités dans les pièces du marché, seront notamment examinés : interface entre les lots, délais par phase de chantier, détails des phases impactant le service de l'eau (coupures hydrauliques, électriques,...)... L'Entrepreneur indiquera dès l'offre les livrables attendus de la part des autres lots indispensables à la réalisation de ses propres travaux. .</p>

## Lot 2 :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Prix
2. Valeur technique (30 %) - Qualité et contenu de l'offre (23 pts)	<p>Valeur technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Descriptif général des équipements et des matériaux : 6 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation de l'ensemble des équipements et matériaux proposés.</li>   <li>o Méthodologie de réalisation des travaux : 6 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la méthodologie des travaux qu'il compte appliquer, les moyens (humains et matériels, etc.) mis en œuvre pour le respect du planning, la prise en compte des contraintes et conditions d'exécution des travaux et des règles de sécurité spécifiques à ce chantier, de la phase de préparation de chantier jusqu'à la remise du DOE.</li>   <li>o Moyens humains affectés au chantier : 5 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation des moyens humains mis à disposition du chantier, présentés sous la forme d'un organigramme détaillé avec tous les intervenants potentiels pour chaque corps de métier avec au minimum un conducteur de travaux, un chef de chantier, un dessinateur-projeteur et un responsable des études d'exécution. L'organigramme sera engageant pour l'entrepreneur et associé à une présentation sous forme de CV de l'ensemble du personnel mis à disposition du chantier.</li>   <li>o Dispositions liées au contrôle qualité : 2 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation des méthodologies concernant les points d'arrêts et de contrôles décrits dans le Plan de Contrôle Qualité (PCQ) du SDQE (exemples de fiches autocontrôles titulaires FACT, présentation des points d'arrêts contradictoires, etc.).</li>   <li>o Dispositions liées à la sécurité et à la protection de l'environnement : 4 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur les mesures qu'il mettra en œuvre pour assurer la sécurité des intervenants sur chantier et pour la prévention des risques et la protection de l'Environnement décrits dans la Fiche d'Identification des Risques Environnementaux (FIRE) du SDQE ainsi que dans les éléments présentés dans le CCTP.</li> </ul>
- Planning et respect des délais partiels (7 pts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Planning prévisionnel des travaux : 7 points, Il sera présenté sous la forme d'un diagramme de Gantt. Le contenu et la pertinence du phasage des travaux, intégrant la prise en compte des contraintes de calendrier liées aux différents enjeux explicités dans les pièces du marché, seront notamment examinés : interface entre les lots, délais par phase de chantier,...</li> </ul> <p>L'Entrepreneur indiquera dès l'offre les livrables attendus de la part des autres lots indispensables à la réalisation de ses propres travaux.</p>

### Lot 3 :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Prix
2. Valeur technique (30 %)	Valeur technique
- Qualité et contenu de l'offre (23 pts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Descriptif général des équipements et des matériaux : 6 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation de l'ensemble des équipements et matériaux proposés.</li>   <li>o Méthodologie de réalisation des travaux : 6 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la méthodologie des travaux qu'il compte appliquer, les moyens (humains et matériels, etc.) mis en œuvre pour le respect du planning, la prise en compte des contraintes et conditions d'exécution des travaux et des règles de sécurité spécifiques à ce chantier, de la phase de préparation de chantier jusqu'à la remise du DOE.</li>   <li>o Moyens humains affectés au chantier : 5 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation des moyens humains mis à disposition du chantier, présentés sous la forme d'un organigramme détaillé avec tous les intervenants potentiels pour chaque corps de métier avec au minimum un conducteur de travaux, un chef de chantier, un dessinateur-projeteur et un responsable des études d'exécution. L'organigramme sera engageant pour l'entrepreneur et associé à une présentation sous forme de CV de l'ensemble du personnel mis à disposition du chantier.</li>   <li>o Dispositions liées au contrôle qualité : 2 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur la présentation des méthodologies concernant les points d'arrêts et de contrôles décrits dans le Plan de Contrôle Qualité (PCQ) du SDQE (exemples de fiches autocontrôles titulaires FACT, présentation des points d'arrêts contradictoires, etc.).</li>   <li>o Dispositions liées à la sécurité et à la protection de l'environnement : 4 points, L'offre de l'entrepreneur sera appréciée sur les mesures qu'il mettra en œuvre pour assurer la sécurité des intervenants sur chantier et pour la prévention des risques et la protection de l'Environnement décrits dans la Fiche d'Identification des Risques Environnementaux (FIRE) du SDQE ainsi que dans les éléments présentés dans le CCTP.</li> </ul>
- Planning et respect des délais partiels (7 pts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>oo Planning prévisionnel des travaux : 7 points, Il sera présenté sous la forme d'un diagramme de Gantt. Le contenu et la pertinence du phasage des travaux, intégrant la prise en compte des contraintes de calendrier liées aux différents enjeux explicités dans les pièces du marché, seront notamment examinés : interface entre les lots, délais par phase de chantier,...</li> <li>L'Entrepreneur indiquera dès l'offre les livrables attendus de la part des autres lots indispensables à la réalisation de ses propres travaux.</li> </ul>

#### Modalités de calcul des notes :

*Pour chaque critère, la note de la meilleure offre sur le critère considéré sera ramenée à la note maximale et servira de référence pour la notation des autres offres par application d'une règle de trois.*

#### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Concernant le lot 1 les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Pour les lots 2 et 3 les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Travailleurs étrangers	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail, veuillez renseigner l'attestation sur l'honneur à télécharger sur le site e-attestations.
Attestation RC BIM	Une attestation RC BIM couvrant les activités liées au BIM (uniquement pour le lot 1)
Attestation RC Pro	Attestation d'assurance RC Pro en cours de validité.
Attestation d'assurance décennale	Attestation Décennale, y compris sur les ouvrages non soumis

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d'acheteur.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Judiciaire de Marseille  
6 Rue Joseph Autran  
Marseille  
13281 Cedex 06  
Téléphone : 0491155050  
Courriel : [tgi-marseille@justice-marseille.fr](mailto:tgi-marseille@justice-marseille.fr)  
Télécopie : 0491544290

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :** L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [dpd@canal-de-provence.com](mailto:dpd@canal-de-provence.com) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Réutilisation des données :** L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

**Informations de l'attributaire :** Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

### 📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)